

10 Faits divers & Justice

Atteinte aux bonnes moeurs à Oyem

En prison pour attentat à la pudeur sur une mineure de 7 ans

A.N.S.

Oyem/Gabon

ANDRÉ Bruno Nze Obiang, aide-mécanicien gabonais âgé de 57 ans, et domicilié au regroupement de villages de Bissok-Centre, séjourne actuellement à la prison centrale d'Oyem. Il aurait été pris en flagrant délit d'attentat à la pudeur sur une mineure de 7 ans. Les faits ci-après, qui se déroulent dans la canton Bissok, notamment au lieu-dit Nazareth, situé dans le regroupement de villages de Bissok-Centre, nous sont rapportés par une source proche du dossier.

Pendant que la bourgade vibre au rythme de l'effervescence d'une fête chrétienne, sieur André Bruno Nze Obiang quitte son domicile, tôt le matin, pour se lancer à la recherche de son cabri, qui s'est échappé, la veille, de son enclos.

Sur son chemin, il croise une fillette de 7 ans, seule derrière les maisons du village. Le quinquagénaire somme la jeune fille de s'allonger sur le tronc d'un bananier qui traîne par-là, avant de lui retirer ses sous-vêtements, l'air menaçant.

L'adulte délinquant pré-



Photo : Alexis Ndong Sima

Nze Obiang attend son procès en prison.

sumé défait ensuite son pantalon, puis commence à se masturber. Au moment de l'éjaculation, il laisse couler toute sa semence sur le corps de la gamine, qui n'oppose aucune résis-

tance, certainement par peur des représailles. Mais il était écrit que cet acte abominable ne restera pas impuni.

En effet, après avoir assouvi sa libido, le bon-

homme, encore nu, est surpris par la tante de la gamine, à la recherche de cette dernière. La dame amène les voisins, qui accourent et arrivent sur la scène pour constater l'in-

décence.

EN TENUE D'ADAN• Pris en flagrant délit, André Bruno Nze Obiang, toujours en tenue d'Adam, est traîné par la foule en furie vers le corps de garde, afin qu'il s'explique sur son geste ignoble devant le conseil des anciens.

Le mis en cause reconnaît les faits, tout en jurant n'avoir pas eu des relations sexuelles directes avec la victime.

Décidés à en avoir le cœur net, les parents conduisent l'enfant dans une structure spécialisée pour un examen. Le diagnostic du praticien confirme, effectivement, que la gamine est encore vierge, donc, il n'y a pas eu pénétration.

La famille de la petite a toutefois jugé utile de porter plainte contre Nze Obiang auprès des services de l'antenne provinciale de la Police judiciaire du Woleu-Ntem. Aussi, le délinquant présumé a-t-il été interpellé, puis présenté devant le procureur de la République, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale, pour attentat à la pudeur sur une mineure de 7 ans.

L'indélicat médite donc actuellement sur son sort, à l'attente de son jugement.

Faits d'ailleurs

Il force sa femme à boire son urine et à manger ses excréments

Un homme comparait depuis hier devant la Cour d'assises de l'Hérault (France) pour des viols et des actes de tortures et de barbarie commis sur son épouse. Entre 2006 et 2014, il a abusé sexuellement et torturé sa femme à leur domicile de Pézenas. Le calvaire de la victime a pris fin lorsque des proches du couple ont dénoncé les faits à la gendarmerie. Quand les forces de l'ordre sont arrivées sur les lieux, ils ont découvert l'épouse prostrée avec de nombreuses traces de coups et marchant difficilement. L'enquête a révélé qu'il la frappait tous les jours, parfois avec une serpe. Mais l'horreur ne s'arrêtait pas là, puisque il l'obligeait à ingérer ses excréments et à boire son urine quotidiennement.

Harcelé, il se pend dans sa chambre

Gabriel Taye, 8 ans, s'est donné la mort en se pendant dans sa chambre à Cincinnati (Etats-Unis). L'enquête a révélé que le garçon était harcelé par ses camarades de l'école élémentaire. Deux jours avant son suicide, il avait été tabassé par des élèves jusqu'à s'évanouir.

Lorsque sa maman est venue le chercher à l'école, le proviseur lui a juste expliqué que son fils avait perdu connaissance mais ne lui a pas raconté qu'il était victime de harcèlements et qu'il venait d'être passé à tabac. La mère l'a ensuite emmené à l'hôpital où les médecins ont diagnostiqué une grippe intestinale. L'enfant a pu retourner au domicile où il a mis fin à ses jours deux jours plus tard. Un inspecteur a affirmé que la vidéo de surveillance pourrait "faire passer le harcèlement pour une agression criminelle".

Une fillette de 2 ans meurt dans un incendie

Un incendie a eu lieu à Saint-Marcel-en-Marcillat (France), tuant une fillette de 2 ans et brûlant sa grand-mère, âgée de 65 ans. Voyant que le courant était coupé, la sexagénaire est descendue au rez-de-chaussée. En apercevant de la fumée dans le salon, elle a alerté les voisins, qui sont parvenus à entrer dans le logement et à extirper la fillette. L'enfant a été transportée à l'hôpital où son décès a été constaté. Quant à la grand-mère, elle est légèrement brûlée. Un poêle serait à l'origine de l'incendie.

Rassemblés par JNE

Lutte contre le trafic d'ivoire à Lambaréné

Un Malien écroué à la prison centrale

E.N.

Lambaréné/Gabon

« **C'EST** ce qu'on appelle prendre quelqu'un la main dans le sac. Ce ressortissant malien croyait être plus malin que nous dans notre travail de terrain. Maintenant, il va devoir rendre des comptes à la justice. » Ces propos sont ceux d'un agent de l'antenne provinciale de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM) du Moyen-Ogooué, satisfait de la mission accomplie par ses collègues et lui pour mettre hors d'état de nuire un trafiquant d'ivoire.

Le coupable présumé est Diarra Ibrahim, un ressortissant malien âgé de 33 ans. Il est pris en flagrant délit au moment où il s'apprête à écrouler deux défenses d'éléphant avec un client.

Suite aux informations fournies par un indic, sieur Diarra sera appréhendé par les agents de la DGCISM, plus connue sous l'appellation de B2. Le ressortissant ouest africain est arrêté sur le chemin de



Photo : Esafie Ndilorum

Diarra Ibrahim, ici dans les locaux de la police.

retour de Booué, petite ville de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Interrogé sur la provenance des deux défenses d'éléphant trouvées en sa possession, Diarra Ibrahim tente dans un premier temps de mener les enquêteurs en bateau. Il leur dira, en effet, avoir enlevé les deux défenses sur un éléphant trouvé mort, sur le chemin de fer, au PK 332, près du village Benelang. « J'avais un petit bou-

lot d'entretien du chemin de fer à réaliser à Booué. C'est au cours de notre travail que mes amis et moi avons découvert un éléphant mort et déjà en état de décomposition avancée, le 05 avril dernier. J'ai pris soin d'enlever les deux défenses avant de chercher des clients. C'est ainsi que j'ai été contacté au téléphone par un potentiel acquéreur se trouvant à Lambaréné. Apparemment j'ai été piégé, car c'est au



Photo : Esafie Ndilorum

Les deux défenses d'éléphant trouvées en possession du ressortissant ouest africain.

moment de la transaction dans un motel de la place que j'ai été interpellé par les agents du B2 », racontera le mis en cause.

Selon une source proche du dossier, des informations compromettantes concernant Diarra Ibrahim, livrées au B2 par l'ONG "Conservation Justice", auront également contribué à la dénonciation de l'intéressé.

Soumis à un interrogatoire, dans les locaux de la

DGCISM, il a finalement reconnu les faits.

Présenté devant le parquet de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Diarra Ibrahim a été mis sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt locale.

Lors de son procès, il devra répondre des faits de trafic de pointes d'Ivoire. Un délit prévu et condamné dans notre pays par l'article 275 du Code forestier.